



Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite

Tout augmente, sauf nos

salaires, ils doivent suivre l'inflation des prix.



Des chiffres qui aident à comprendre :

Salaires Moyens Bruts annuels 2022, en équivalent temps plein : 35856€

157 milliards d'euros, c'est le montant des aides publiques versées aux entreprises. **Cela représente 4,3 millions de salariés** (au salaire moyen brut).

1000 milliards d'euros, c'est le montant cumulé de la fortune des **500** personnes les plus riches de France. **Cela représente 28 millions de salariés** (au salaire moyen brut).

70 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2021. **Cela représente 28 millions de salariés** (au salaire moyen brut).

21 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux entreprises depuis 2017. **C'est 3 fois le montant nécessaire pour éradiquer la grande pauvreté.**

Avec la flambée des prix, les augmentations de salaires sont au cœur des luttes. Contrairement à ce que prétend le patronat, depuis 40 ans la part des salaires et cotisations sociales par rapport aux richesses créées n'a jamais cessé de diminuer. Concrètement, plus de 200 milliards d'euros sont passés de la poche des travailleuses et des travailleurs à celles des actionnaires.

La CGT propose :

- ❖ *Un Smic à 2000 bruts (15€ de l'heure). Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations ;*
- ❖ *L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation ;*
- ❖ *La reconnaissance des diplômés dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;*
- ❖ *Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi au minimum au niveau du Smic ;*
- ❖ *L'augmentation des pensions des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000€ brut ;*
- ❖ *Une allocation d'autonomie pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;*
- ❖ *L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages ;*
- ❖ *La baisse de la TVA à 5,5% sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;*
- ❖ *La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;*
- ❖ *L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.*

JEUDI 10 NOVEMBRE

MANIFESTATION PERIGUEUX : 10H30 Palais de justice

MANIFESTATION BERGERAC : 15h Palais de justice

MANIFESTATION SARLAT : 15h place Grande Rigaudie